



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA CITOYENNETÉ
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**ARRETE FIXANT POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015
LES DATES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE
ET LES DATES DE REMISE, PAR LES CANDIDATS, AUX COMMISSIONS DE
PROPAGANDE, DES DOCUMENTS A ENVOYER AUX ELECTEURS**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses titres I et III du livre I^{er} ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux ;

Sur la proposition de Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Les candidatures en vue du premier tour des élections départementales seront déposées dans les délais fixés ci-après :

- du lundi 9 février au vendredi 13 février 2015 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- et le lundi 16 février 2015 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour tous les binômes de candidats.

ARTICLE 2. Les candidatures en vue d'un éventuel second tour seront déposées dans les délais fixés ci-après :

- le lundi 23 mars 2015 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- et le mardi 24 mars 2015 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour tous les binômes de candidats.

ARTICLE 3. Les candidatures seront déposées en préfecture du Pas-de-Calais, au bureau des élections et de la citoyenneté, rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras

ARTICLE 4. La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 9 mars 2015 à zéro heure et s'achève le samedi 21 mars 2015 à minuit. Pour le second tour, la campagne est ouverte le lundi 23 mars 2015 à zéro heure et s'achève le samedi 28 mars 2015 à minuit.

ARTICLE 5.

Un même tirage au sort déterminera l'ordre des candidatures et celui des emplacements d'affichage. Ce tirage au sort se déroulera en préfecture, grande salle des conférences, en présence des candidats ou de leur mandataire le **lundi 16 février 2015 à 18 heures**. Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 6.

Sept commissions de propagande, chargées d'assurer l'envoi et la distribution :

- des circulaires aux électeurs,
 - des bulletins de vote aux électeurs et aux bureaux de vote,
- sont instituées.

Leur ressort territorial et leur siège seront fixés conformément au tableau annexé.

ARTICLE 7.

Les candidats désirant obtenir le concours des commissions de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote au plus tard :

- le **mercredi 25 février 2015, à 12 heures, pour le premier tour de scrutin**
- le **mercredi 25 mars 2015, à 12 heures, pour le second tour de scrutin**

Les commissions de propagande sont en droit de refuser l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées.

ARTICLE 8.

Les documents seront livrés par les candidats aux lieux indiqués dans le tableau annexé, en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans la commune majorée de 5 % pour les circulaires et de 10 % pour les bulletins de vote :

- **bulletins de vote : nombre d'électeurs x 2 (+10%).**

Ils doivent comporter les noms des deux membres du binôme de candidats ordonnés dans l'ordre alphabétique suivi pour chacun d'entre eux du nom de la personne appelée à le remplacer, précédé ou suivi de la mention suivante : « remplaçant ».

- **circulaires : nombre d'électeurs + 5%**

Elles doivent être livrées non pliées.

10 exemplaires de chaque document de propagande devront parallèlement être livrés à la préfecture (bureau des élections et de la citoyenneté) ou sous-préfecture de ressort, siège de commission de propagande.

ARTICLE 9.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 10.

Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS, MM. les Sous-Préfets et Mmes et MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté aux dispositions duquel ils donneront la plus grande publicité.

ARRAS, le 14 janvier 2015


Denis ROBIN

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015
COMMISSIONS DE PROPAGANDE**

CANTONS	SIEGE DE LA COMMISSION
Canton 2 (Arras 1) Canton 3 (Arras 2) Canton 4 (Arras 3) Canton 6 (Auxi-Le-Château) Canton 7 (Avesnes-Le-Comte) Canton 9 (Bapaume) Canton 15 (Brebrières) Canton 38 (Saint-Pol-Sur-Ternoise)	Arras (Préfecture)
Canton 5 (Auchel) Canton 11 (Béthune) Canton 12 (Beuvry) Canton 16 (Bruay-La-Buissière) Canton 23 (Douvrin) Canton 31 (Lillers) Canton 35 (Noeux-Les-mines)	Béthune (Sous-Préfecture)
Canton 13 (Boulogne-Sur-Mer 1) Canton 14 (Boulogne-Sur-Mer 2) Canton 22 (Desvres) Canton 36 (Outreau)	Boulogne-Sur-Mer (Sous-Préfecture)
Canton 18 (Calais 1) Canton 19 (Calais 2) Canton 20 (Calais 3) Canton 34 (Marck)	Calais (Sous-Préfecture)
Canton 8 (Avion) Canton 17 (Bully-Les-Mines) Canton 21 (Carvin) Canton 26 (Harnes) Canton 27 (Hénin-Beaumont 1) Canton 28 (Hénin-Beaumont 2) Canton 29 (Lens) Canton 30 (Liévin) Canton 39 (Wingles)	Lens (Sous-Préfecture)
Canton 10 (Berck-Sur-Mer) Canton 24 (Etaples) Canton 25 (Fruges)	Montreuil-Sur-Mer (Sous-Préfecture)
Canton 1 (Aire-Sur-La-Lys) Canton 32 (Longuenesse) Canton 33 (Lumbres) Canton 37 (Saint-Omer)	Saint-Omer (Sous-Préfecture)

Elections départementales 2015 -Dates et lieux de remise de la propagande

CANTON	LIEU DE REMISE DE LA PROPAGANDE	DATE LIMITE – 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	DATE LIMITE – 2 ^e TOUR DE SCRUTIN
AIRE-SUR-LA-LYS	Mairie d'Aire-Sur-La-Lys	Mercredi 25 février 2015 à 12h	Mercredi 25 mars 2015 à 12h
ARRAS 1	Mairie d'Arras		
ARRAS 2	Mairie d'Arras		
ARRAS 3	Mairie d'Arras		
AUCHEL	Mairie d'Auchel		
AUXI-LE-CHATEAU	Mairie d'Auxi-Le-Château		
AVESNES-LE-COMTE	Mairie d'Avesnes-Le-Comte		
AVION	Mairie d'Avion		
BAPAUME	Mairie de Bapaume		
BERCK/MER	Mairie de Berck-Sur-Mer		
BETHUNE	Mairie de Béthune		
BEUVRY	Mairie de Beuvry		
BOULOGNE/MER 1	Mairie de Boulogne/Mer		
BOULOGNE/MER 2	Mairie de Boulogne/Mer		
BREBIERES	Mairie de Brebières		
BRUAY-LA-BUISSIERE	Mairie de Bruay-La-Buissière		
BULLY-LES-MINES	Mairie de Bully-Les-Mines		
CALAIS 1	Mairie de Calais		
CALAIS 2	Mairie de Calais		
CALAIS 3	Mairie de Calais		
CARVIN	Mairie de Carvin		
DESVRES	Mairie de Desvres		
DOUVRIN	Mairie de Douvrin		
ETAPLES	Mairie d'Etaples		
FRUGES	Mairie de Fruges		
HARNES	Le lieu de remise sera communiquée ultérieurement		
HENIN-BEAUMONT 1	Mairie d'Hénin-Beaumont		
HENIN-BEAUMONT 2	Mairie d'Hénin-Beaumont		
LENS	Mairie de Lens		
LIEVIN	Mairie de Liévin		
LILLERS	Mairie de Lillers		
LONGUENESSE	Mairie de Longuenesse		
LUMBRES	Sous-Préfecture de ST-OMER		
MARCK	Mairie de Marck		
NOEUX-LES-MINES	Mairie de Noeux-Les-Mines		
OUTREAU	Mairie d'Outreau		
ST-OMER	Mairie de St-Omer		
ST-POL-SUR-TERNOISE	Mairie de St-Pol-Sur-Ternoise		
WINGLES	Mairie de Wingles		